Envoyé en préfecture le 12/09/2026
Reçu en préfecture le 12/09/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260907-DEL2026066-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :
31 août 2026
Date d'affichage :
31 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 18
Procuration – 1

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

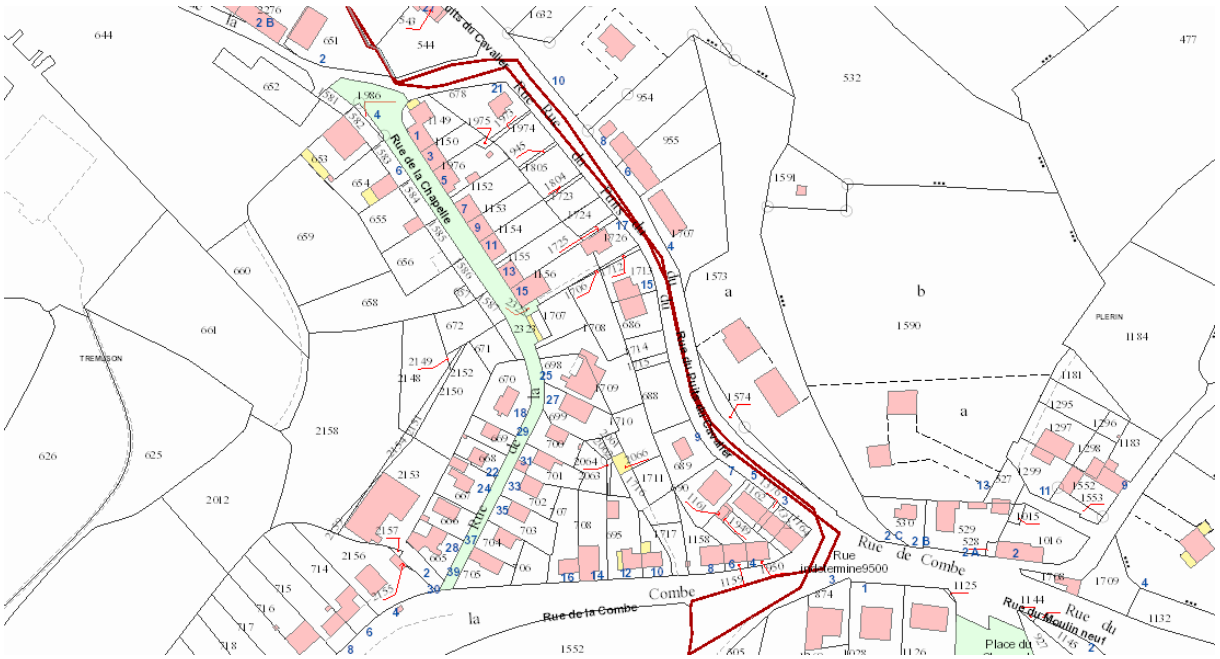
Absents excusés : Mme PEDRON Estelle a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BAUD

Délibération 2026-066 / Commande publique – Travaux

Objet : Travaux d'aménagement de la Rue de la Chapelle – Convention d'assistance à maîtrise d'œuvre

Monsieur Cyrille ETES, adjoint en charge de la voirie, informe l'Assemblée qu'une réflexion a été amorcée pour la réfection de la Rue de la Chapelle aux Mines. Les travaux projetés visent à assurer le bon écoulement des eaux pluviales à travers la reprise de la borduration. Cette opération permettra d'élargir le cheminement piétonnier mais aussi de matérialiser les places de stationnement. Une attention particulière sera apportée sur l'aménagement de dispositifs visant à ralentir la vitesse de circulation sur cette voie.



Le service commun de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été sollicité pour accompagner la collectivité dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet d'aménagement. La mission d'assistance à maîtrise d'œuvre qui se chiffre à 19 372,50 € est décomposée comme suit :

- Etude d'avant-projet
- Etude de projet
- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Suivi et réception des travaux

Envoyé en préfecture le 12/09/2026
Reçu en préfecture le 12/09/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260907-DEL2026066-DE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les modalités d'accompagnement de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue de la Chapelle. Celles-ci sont définies dans une convention qui précise l'étendue de la prestation ainsi que son montant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'assistance à maîtrise d'œuvre de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour l'aménagement de la Rue de la Chapelle ;
- **DIT** que cette prestation se chiffre à 19 372,50 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Adrien BAUD
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire